



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1019

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Marcy l'Etoile

objet : Prolongement de l'avenue des Alpes - Travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Imbert

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoïn (pouvoir à M. Barthelémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

**Séance publique du 2 novembre 2009****Délibération n° 2009-1019**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Marcy l'Etoile

objet : **Prolongement de l'avenue des Alpes - Travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Afin de mieux desservir la zone d'activités pharmaceutiques et biotechnologiques (4 500 personnes) à Marcy l'Etoile, une voie nouvelle a été réalisée par la Communauté urbaine entre l'avenue Jean Collomb (ex RD 123) et le chemin rural de la Brosse. Celle-ci a été mise en service en avril 2004. Le nom d'avenue des Alpes a été retenu pour cette voie nouvelle.

Aujourd'hui, dans le cadre du projet global de contournement du centre-ville, il s'agit de réaliser le prolongement de l'avenue des Alpes jusqu'à l'avenue Marcel Mérieux (RD 30).

Les objectifs sont les suivants :

- améliorer les conditions d'accès aux entreprises présentes dans la zone d'activités,
- contribuer au maillage du secteur en permettant l'évitement du centre-ville de Marcy l'Etoile par le trafic de transit,
- améliorer les conditions de sécurité routière avec notamment la suppression du carrefour entre le chemin de la Brosse et la RD 30.

*Description du projet*

Le projet consiste à prolonger l'avenue des Alpes et à aménager un carrefour giratoire sur la RD 30 sur les communes de Marcy l'Etoile et de Sainte Consorce. Il trouve son origine à l'extrémité actuelle de l'avenue des Alpes et vient se raccorder à la RD 30 au droit du ruisseau du Ribes.

Plus précisément, les travaux de réalisation de cette liaison comprennent :

- une voie nouvelle de 840 mètres de longueur en prolongement de l'avenue des Alpes jusqu'au nouveau raccordement sur la RD 30,
- un carrefour giratoire à trois branches raccordant le projet à la RD 30 en direction du centre-ville de Marcy l'Etoile et de Sainte Consorce,
- la requalification de la voirie de la RD 30 comprise entre le nouveau giratoire et le carrefour de la Brosse avec notamment la suppression de ce dernier (le chemin de la Brosse étant rendu en impasse),
- le rétablissement du chemin de la Brosse depuis la voie nouvelle afin de desservir le hameau de la Brosse,
- des accès au site industriel de Sanofi Pasteur,
- un aménagement cyclable,
- un réseau RMT.

Le profil en travers de la section courante de la voie nouvelle de l'avenue des Alpes sera composée de :

- une chaussée comprenant deux voies de 3,50 mètres à double sens avec voie ponctuelle dédiée au tourne à gauche,
- un trottoir de 3 mètres le long des sites industriels qui accueillera une piste cyclable de 1,50 mètre dans le sens est>ouest côté voirie et un espace réservé aux piétons côté site industriel,

- un accotement de 1,50 mètre de l'autre côté qui fait office de bande cyclable pour les cycles circulant dans le sens ouest>est.

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2007-4006 en date du 26 mars 2007, a individualisé une autorisation de programme pour les études d'un montant de 200 000 €.

Les travaux font l'objet d'une participation du département du Rhône fixée à 110 000 € TTC par délibération n° 2007-4243 en date du 9 juillet 2007 dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique.

Pour la maîtrise foncière, suite à la déclaration d'utilité publique du 7 juillet 2008, l'arrêté de cessibilité a été pris le 23 octobre 2008 et l'ordonnance d'expropriation a été prononcée le 5 novembre 2008. Les offres de prix adressées aux propriétaires ayant fait l'objet pour la plupart de refus, le coût des acquisitions sera fixé par le juge des expropriations, ce qui repousse le démarrage des travaux au 4° trimestre 2010.

Le dossier de consultation des entreprises de travaux est en cours d'élaboration.

Cette opération a été inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2009-2014 par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008.

L'évaluation détaillée du coût total de réalisation de la voie nouvelle, ressort à 3 750 000 € TTC. L'individualisation de l'autorisation de programme pour cet aménagement sera de 3 550 000 € TTC et 3 440 000 € TTC en charge nette.

Ce coût est justifié par :

- la mise en œuvre d'une approche environnementale par la mise en place d'un cadre sous voirie pour le passage de la petite et moyenne faune et par la renaturation du ruisseau,
- la gestion des eaux pluviales se basant sur la réalisation d'une structure réservoir enterrée et d'un bassin à l'air libre,
- le soin apporté au paysagement d'ensemble,
- la réalisation d'un mur de soutènement de 140 ml en solution de base,
- le renforcement des structures de chaussée et l'importance des terrassements compte tenu de la faible portance des sols existants (sables et limons),
- l'augmentation de la classe de trafic, la vocation de la voie devenant à terme voie de liaison,
- l'intégration d'un itinéraire cyclable,
- la réalisation du réseau RMT,
- la prise en compte d'un délai de réalisation majoré et de dispositions constructives spécifiques,
- l'acquisition des emprises foncières et les indemnités,
- les révisions de prix (décalage et allongement du planning).

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement serait le suivant :

- travaux de voirie (dont acquisitions foncières) :
  - . 150 000 € TTC de crédits d'investissement en 2010,
  - . 2 200 000 € TTC de crédits d'investissement en 2011,
  - . 900 000 € TTC de crédits d'investissement en 2012,
- travaux d'eaux pluviales :
  - . 300 000 € TTC de crédits d'investissement en 2011.

Les travaux seront réalisés par lots traités par voie d'appel d'offres ouverts et de marchés à bons de commandes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** les travaux du prolongement de l'avenue des Alpes à Marcy l'Etoile.

**2° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale C13 : adapter l'offre des réseaux existants aux besoins de mobilité de proximité sur l'opération n° 1439 individualisée le 26 mars 2007.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 3 550 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier suivant :

- 150 000 € TTC en dépenses en 2010,
- 2 500 000 € TTC en dépenses en 2011,
- 900 000 € TTC en dépenses en 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 750 000 € en dépenses à la charge du budget principal.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.**